

Le chercheur en éducation populaire : un lanceur d'alerte ?

La démarche de recherche au service des droits collectifs présents et futurs

Hugues Estéveny

Cette contribution résulte d'une interrogation ancienne : de très nombreuses mesures sont adoptées par nos gouvernements, qui remettent en cause nos droits collectifs. Avant d'être adoptées et de produire leurs effets, ces dispositions ont été des idées portées par des courants politiques, des groupes d'intérêts ou des 'spécialistes' écoutés (et appointés)... Comment se fait-il que ces dispositions et mesures ne font pratiquement l'objet d'aucun grand débat et ne suscitent que très peu de réactions ? Les citoyens concernés ne les découvrent que lorsqu'elles commencent à produire leurs effets, c'est-à-dire bien après leur adoption. Force est de constater que les pratiques de l'éducation permanente n'offrent que très peu d'outils pour endiguer l'offensive contre les droits collectifs des populations.

Régulièrement, les acteurs de l'éducation permanente déclarent que le travail avec les publics doit toujours partir de ce qu'ils vivent. Dans ces conditions, comment parler de mesures qui n'ont pas encore produit leurs effets, ou qui sont en voie d'être adoptées ou simplement portées par des courants conservateurs, des groupes d'intérêts influents ? *Faut-il attendre que les publics vivent les effets de ces mesures pour enfin pouvoir travailler sur elles ?*

Il semble que de nombreux acteurs de l'éducation permanente continuent de fonctionner sur base d'une idéologie qui n'a plus le vent en poupe : *le progrès pour tous*. Aux acquis d'aujourd'hui viendraient nécessairement s'ajouter ceux de demain. Les premiers sont des socles sur lesquels prendre appui et construire l'avenir (qui ne pourra qu'être meilleur que le présent). Le problème c'est que, depuis 30 ans, de plus en plus de réformes (de contre-réformes) s'en prennent aux acquis eux-mêmes (ou sont de nature à les remettre en cause). Les socles sur lesquels nos publics et nous-mêmes prenions appui pour avancer ne sont plus très sûrs.

L'idéologie du progrès qui s'est diffusée (pour le meilleur et pour le pire) au cours des XIX^e et XX^e siècles n'avait pas que de bons côtés, mais elle promettait, parfois mesures progressistes à l'appui, un avenir meilleur pour tous. A la notion de progrès a succédé celle de modernisation. Il n'est plus question de reconnaître des droits sociaux *supplémentaires* aux dominés (assortis d'un déploiement de moyens pour les rendre effectifs) mais de moderniser la société. On parlera alors en termes d'efficacité, de gestion responsable, de conditionner davantage les droits sociaux existants ou d'en réduire l'amplitude, de compresser les dépenses de l'Etat, de rationaliser la gestion publique et d'assurer aux contribuables que l'Etat ne vivra plus au-dessus de ses moyens.

L'émancipation des publics et des personnes dominées repose beaucoup sur l'existence de ces droits collectifs. Les acteurs de l'éducation permanente vont devoir *anticiper* et s'intéresser aux contre-réformes (en gestation et à venir) afin d'apporter leur contribution à la préservation des droits collectifs (encore nombreux) existants, quitte à devoir passer au

cas par cas alliance avec les organisations syndicales et autres structures attachées à la défense des droits collectifs (tout en continuant à faire le travail qu'ils font déjà).

Travailler à l'émancipation des personnes *dans l'ignorance des réformes en cours* revient à les tenir à distance (voire à les détourner) de questions qui les concernent au premier chef.

Mener recherche pour mettre en débat des questions qui intéressent nos droits collectifs

Les exemples ne manquent pas de lois, de traités...etc. défavorables aux populations qui n'ont jamais fait l'objet, avant d'être adoptés ou ratifiés, de larges débats publics à la hauteur des enjeux qu'ils recouvrent.

La recherche en éducation permanente a sans doute un rôle à jouer pour amener la population à se mêler de questions qui la regarde même si, dans un premier temps, elle ne se sent pas concernée.

Proposition opérationnelle : faire du chercheur un « lanceur d'alerte »

Prenons l'exemple des négociations autour du Traité transatlantique. En Belgique, tout commence en mai 2011 : Bruno Poncelet et Ricardo Cherentti publient un livre : « Le Traité transatlantique contre la démocratie ». Les auteurs portent à la connaissance du lecteur l'existence de ce traité et les menaces qu'il fait peser, en cas de ratification, sur nos droits collectifs.

Nous sommes en 2015 et les négociateurs du traité veulent aboutir à un accord pour décembre de cette année. Cela fait près de quatre ans que ce sujet est sorti du secret mais, étonnamment, il reste ignoré de l'immense majorité de la population. Les enjeux sont énormes et pourtant, ces négociations ne suscitent pas de débats à l'échelle de la société et la mobilisation reste très faible.

Comment amener davantage de personnes à s'intéresser à ce sujet et comment susciter un large débat de fond sur ce traité ? Le chercheur en éducation permanente peut sans doute jouer un rôle dans ce sens. Il ne s'agit pas pour celui-ci de produire un savoir de type sociologique, mais plutôt de produire au cœur de la mêlée un savoir (presque à chaud, mais respectueux des faits) en lien avec les intérêts des populations dominées et susceptible peser dans les débats.

Si les personnes ressources bien au fait du sujet ne peuvent être sollicitées constamment, nous ne devons pas pour autant ambitionner de devenir nous-mêmes des « spécialistes » pour commencer à sensibiliser à notre tour d'autres publics. Cela peut prendre beaucoup de trop de temps.

Il s'agit ici d'entreprendre un travail de recherche qui ambitionne d'abord de favoriser l'éclosion de débats autour d'une problématique importante (largement inconnue du grand public) par rapport au devenir des populations dominées. Ce travail doit être le fait d'un chercheur ou d'une équipe dont les membres partagent une même démarche de recherche.

Il ne s'agit pas ici d'observer un fait social, de le comprendre et de l'expliquer le plus justement possible en prenant en compte l'ensemble des points de vue, des pratiques et ressentis des acteurs impliqués. Il s'agit plutôt de chercher à évaluer l'impact possible sur la vie des gens de tel ou tel projet, mesure, loi ou traité, s'ils étaient adoptés ou ratifiés.

Une recherche pour mettre en débat une réforme

Le chercheur en éducation permanente, convaincu à partir d'éléments sérieux, qu'un projet de loi risque de nuire au public de l'association (voire aux classes populaires) doit pouvoir, sans trop tarder, entreprendre dans une même démarche un travail de recherche et de sensibilisation.

L'ambition première du chercheur : susciter le débat à partir des éléments qui lui semblent les plus contestables dans la mesure proposée. Pas besoin, dans un premier temps, d'avoir une connaissance complète du projet de loi pour commencer à en parler. Il doit se donner une question de recherche qui lui permette de structurer sa démarche, d'avancer de façon cohérente et de ne pas se disperser.

Il devra pouvoir, en cours de recherche, être en mesure de produire et diffuser des outils (documents, matériel didactique, pédagogique, ...) utiles au débat et à la compréhension des enjeux.

Pour mettre rapidement le sujet en débat et avancer dans son travail, le chercheur va s'efforcer de réunir un certain nombre de personnes intéressées par le sujet (de par leur fonction ou engagement personnel⁸³), disposées à apporter leur contribution par rapport à sa recherche. Ces personnes sont susceptibles de porter le débat dans d'autres lieux et d'élargir ainsi le cercle des personnes sensibilisées à la nécessité d'engager un large débat sur le sujet.

Outre quelques lectures indispensables, le chercheur va commencer par sélectionner deux ou trois articles (ou textes pertinents) relativement courts (moins de 20 pages) en lien avec sa question de départ, en maîtriser les contenus et les partager avec les personnes qu'il entend sensibiliser et avec lesquelles il veut échanger et débattre.

Ce temps d'échange en groupe va permettre au chercheur d'apporter des contenus aux participants et de mettre ces contenus en perspective à partir des réflexions des uns et des autres. Le chercheur, à partir de sa question de départ et sur base des apports des personnes sollicitées (et d'éléments d'actualité), va ensuite prendre le temps de sélectionner deux ou trois autres textes, de s'en approprier les contenus et de répéter la démarche avec (pour partie) les mêmes personnes. Ces dernières doivent pouvoir progresser dans leur connaissance du sujet et le chercheur avancé dans son travail de recherche. Ce dernier, au fil des rencontres et au fur et à mesure de l'état d'avancement de son travail, devra se risquer à produire et diffuser des textes didactiques sur l'objet du débat ou sur certains de ses aspects.

⁸³ Par exemple : formateurs, animateurs, artistes, militants, d'autres chercheurs, personnes directement visées par la mesure... susceptibles de traduire la problématique en outils didactiques, pédagogiques... qui s'inscrivent toujours dans la démarche d'éducation populaire.

Il convient de répéter l'opération aussi longtemps que la mesure reste à l'état de projet. Le choix des textes à discuter doit revenir au chercheur, car ils se rapportent à sa question de départ et assurent une cohérence à la démarche. Sous l'angle de la vie démocratique, la production finale de la recherche compte moins que les temps d'échanges et les productions intermédiaires (presque à chaud, mais pas sans recul), qui viennent susciter, stimuler et alimenter les débats sur le sujet.

Arrivé à un certain stade de sa démarche le chercheur pourra lui-aussi faire office de personne ressource et répondre à des sollicitations pour présenter le sujet devant des publics qu'il ne connaît pas nécessairement.